



DESCRIPTION D'EMPLOI

À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Renseignements sur le poste		
Numéro du poste	Titre du poste Agent de liaison autochtone dans la collectivité	
Classification du poste WP-03	Date d'entrée en vigueur	
Numéro de décision	Code d'emploi	Code national des professions
Ministère/Organisme Service correctionnel du Canada	Agent des griefs Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code de bureau
Composante organisationnelle (Secteur/Division)	Emplacement géographique	
Exigences linguistiques	Profil linguistique	
Exigences en matière de communication	Exigences en matière de sécurité	
Renseignements sur le superviseur		
Numéro du poste	Titre du poste	Classification du poste
Déclaration de l'employé J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description d'emploi.		
Nom de l'employé	Signature	Date
Déclaration du superviseur La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.		
Nom du superviseur	Signature	Date
Autorisation du gestionnaire La présente description d'emploi constitue une description fidèle des tâches liées au poste.		
Nom et titre du gestionnaire	Signature	Date

DESCRIPTION D'EMPLOI

Résultats axés sur le service à la clientèle

Élaboration et prestation de possibilités de réinsertion sociale pour les délinquants autochtones au moment de leur libération dans la collectivité, afin d'assurer la continuité des soins entre les institutions du Service correctionnel du Canada (SCC) et la collectivité.

Activités principales

Repère les ressources de guérison, spirituelles, culturelles, et autres ressources appropriées pour les délinquants autochtones des communautés des Premières Nations, métisses et inuit, en consultation avec les Aînés et les collectivités et organismes autochtones; et, coordonne les activités culturelles et spirituelles pour répondre aux besoins des délinquants autochtones.

Examine les dossiers et les références des différents partenaires institutionnels et communautaires pour préparer l'arrivée des délinquants dans la communauté; et assure la liaison avec les agents de libération conditionnelle et les agents de liaison autochtones pour appuyer la planification et la coordination avant la libération ou de la libération, et identifier des options pour les délinquants qui sont libérés dans la collectivité.

Rencontre les délinquants et établit des relations de travail avant et au moment de leur mise en liberté; discute et examine le plan correctionnel, y compris les éléments de guérison de ces plans; identifie les besoins des délinquants et établit les objectifs; détermine les ressources et les services nécessaires lors de la mise en liberté; et, assure un examen continu des progrès réalisés et des interventions axées sur les services.

Établit et maintient le contact avec les organismes et individus autochtones en vue de faciliter la réinsertion des délinquants autochtones; et détermine quels organismes assureront la continuité des interventions spirituelles et culturelles après la mise en liberté.

Participe à des conférences de cas avec l'équipe de gestion de cas en établissement et dans la collectivité, ce qui comprend les pavillons de ressourcement, afin de fournir de l'information sur les ressources et services pouvant soutenir le délinquant lors de sa libération; et, participe aux réunions avec l'équipe de réinsertion sociale dans la collectivité en vue de répondre aux besoins continus des délinquants autochtones dans la collectivité.

Encourage la sensibilisation culturelle et communautaire; et soutient la réintégration des délinquants dans la communauté en facilitant l'accès aux Aînés et la participation à des cérémonies ou rassemblements dans la collectivité.

Le titulaire du poste détient la désignation d'agent de la paix.

Habilités et connaissances

Connaissance de la culture autochtone, des protocoles traditionnels, des croyances spirituelles, des pratiques cérémonielles, et du contexte sociologique, pour mieux comprendre les causes fondamentales des comportements criminels; orienter les délinquants autochtones vers les programmes, services et activités culturelles dans la collectivité; et, donner au personnel des renseignements et des conseils sur la culture et la spiritualité des autochtones.

Connaissance des théories sociales et comportementales de même que des techniques d'entrevue et de counseling pour aider les délinquants autochtones à régler des problèmes; offrir du counseling personnel; et diriger les délinquants vers les ressources communautaires adéquates.

Connaissance des pratiques de gestion de cas pour préparer des registres des interventions pour les délinquants qui accèdent à des services de renvoi; et, préparer des rapports.

Connaissance des pratiques et procédures administratives, et des logiciels utilisés par le SCC, pour effectuer la saisie de données, rédiger des rapports et transmettre des renseignements pour la surveillance des activités.

Connaissance de la mission, du mandat, de la culture, de la législation, des directives, des programmes, des politiques, des processus de gestion de cas, des activités, des services, et des rôles de divers intervenants internes, pour veiller à ce que les conseils fournis soient conformes aux exigences prévues par les lois et aux priorités du SCC; et, représenter le SCC à des consultations publiques et à des réunions régionales interministérielles.

Connaissances des lois et des règlements pertinents à la Division des Initiatives autochtones, ainsi que des procédures opérationnelles et des directives de la commissaire, afin d'offrir des activités de réintégration conformément aux exigences prévues par les lois et aux lignes directrices établies.

Connaissance du mandat, des programmes, des services, et des rôles d'organisations diverses, y compris les collectivités autochtones, les conseils de bande, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), les comités consultatifs de citoyens, les organismes de services sociaux, les centres de désintoxication, les Établissements résidentiels communautaires (ERC), les pavillons de ressourcement et les autres fournisseurs de services afin d'utiliser leurs ressources pour aider à répondre aux besoins des délinquants au sein de la collectivité.

Habilités en communication verbale afin d'échanger avec les Aînés, les collectivités autochtones et les fournisseurs de services en vue de combler les écarts entre les programmes, les croyances traditionnelles, et les valeurs; encourager la sensibilisation culturelle et expliquer les pratiques et les procédures des Autochtones au personnel du SCC; et présenter des exposés au Comité d'intervention des services correctionnels communautaires, à des groupes externes et à d'autres comités.

Habilités rédactionnelles pour préparer des ébauches de rapports; préparer des registres d'intervention; et, produire des occasions et des services de réintégration pour les délinquants autochtones.

Le travail exige une connaissance de l'article 10 de la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et des règlements, et de l'article 2 du Code criminel du Canada dans le but de respecter les exigences de désignation d'agent de la paix. Des aptitudes d'écrire sont exigées pour rédiger les rapports d'incident et d'observation en ce qui a trait aux attitudes négatives des délinquants ou à leur comportement incorrect, en conformité avec les exigences de la désignation d'agent de la paix.

Effort

Un effort physique est requis pour :

Demeurer assis pendant de longues périodes devant un ordinateur ou lors de réunions.

Un effort intellectuel est requis pour :

Communiquer et travailler avec les agents de libération conditionnelle en établissement et dans la collectivité, les agents de liaison autochtones (ALA), et les agents de développement auprès de la collectivité autochtone (ADACA) en vue de fournir des ressources aux délinquants mis en liberté dans la collectivité, en particulier ceux en libération d'office, améliorant ainsi les possibilités de réinsertion des délinquants autochtones tout en assurant un continuum de soins.

Examiner les dossiers provenant des agents de libération conditionnelle en établissement et dans la collectivité, des ALA, des ADACA, des Aînés, et des pavillons de ressourcement, en vue de préparer l'arrivée du délinquant dans la collectivité.

Effectuer des examens de dossiers concernant la guérison dans les plans correctionnels des délinquants et les antécédents sociaux autochtones des délinquants, les examens des Aînés, ainsi que les domaines cibles du plan de guérison et du plan correctionnel, afin d'aider les agents de libération conditionnelle à se préparer aux comités des programmes.

Compiler des listes de ressources communautaires pour les délinquants autochtones et les diffuser, entre autres, aux pavillons de ressourcement, aux unités des Sentiers autochtones et aux maisons de transition pour les délinquants à sécurité minimale.

Établir une relation de travail avec le délinquant au moins trois mois avant sa libération d'office, si possible, afin d'assurer la présence de services de soutien pour les délinquants après leur libération, favorisant ainsi une réinsertion réussie.

Établir des relations de travail avec les Aînés et coordonner les activités culturelles et spirituelles destinées aux Autochtones afin de répondre aux besoins des délinquants autochtones, afin d'aider aux projets correctionnels communautaires; faire connaître les objectifs des activités traditionnelles et spirituelles, et déterminer les moyens d'adapter l'apprentissage culturel pendant l'incarcération.

Appuyer l'engagement du SCC en matière de gestion du changement en contribuant à l'élaboration d'activités de réinsertion des délinquants autochtones et en déployant des interventions adaptées sur le plan culturel pour encourager la participation de la collectivité autochtone et la compréhension des facteurs culturels.

Veiller à ce que les interactions quotidiennes entre les employés et les délinquants respectent les valeurs et les règles d'éthique auxquelles le SCC adhère; et, encourager un comportement prosocial, une réinsertion des délinquants réussie, et une diminution du taux de récidive.

Adhérer aux exigences en matière de sécurité liées à la surveillance en tandem, afin de réduire les risques liés aux délinquants potentiellement dangereux; et suivre les plans de sécurité et les ressources fournies pour assurer sa propre sécurité.

Responsabilités

Ressources humaines :

Explique les programmes et les activités pour les Autochtones, ainsi que les politiques du SCC au personnel, aux bénévoles, aux ressources extérieures, aux intervenants de programme et aux groupes de délinquants.

En conformité avec les exigences de la désignation d'agent de la paix, prépare des rapports verbaux et écrits destinés au personnel correctionnel (traitant des observations recueillies sur le comportement des délinquants) dans le but de les aider à prendre des décisions quant à la discipline des délinquants, leurs mouvements et leurs transfèrements, ainsi que la sécurité globale et le maintien de l'ordre au sein de l'établissement. Le titulaire veille à ce que les délinquants respectent les règlements ministériels. Le titulaire peut recommander une mesure disciplinaire qui varie depuis une réprimande verbale à une recommandation de dépôt d'une accusation (cette mesure est conforme à l'article 10 de la loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition). Le titulaire peut arrêter et accuser un délinquant suspect, en conformité avec l'article 2 du Code criminel du Canada.

Ressources techniques :

Assure la garde et est responsable de l'utilisation et de l'entretien d'un ordinateur personnel et des périphériques informatiques, du matériel de bureau standard, des fichiers papier et électroniques, ainsi que des logiciels et des manuels.

Conditions de travail

Conditions physiques :

Le travail implique une exposition au bruit du bureau, au manque d'espaces privés, aux interruptions, et aux reflets d'un écran d'ordinateur.

Le travail est effectué dans divers endroits, notamment au sein d'établissements correctionnels, d'établissements de ressources communautaires, d'Établissements résidentiels communautaires, de résidences pour délinquants, de Communautés des Premières nations, de bureaux de libération conditionnelle dans la collectivité, et parfois dans des communautés éloignées; le travail implique des interactions étroites avec les délinquants, ce qui génère un risque accru de violence verbale ou d'agression physique.

Conditions psychologiques :

Le travail peut générer un stress résultant de la gestion de situations imprévisibles, et des délinquants potentiellement dangereux qui sont frustrés, en colère, ou agités.